

Le Parisien (31/07/2021)

«On leur fait vivre un enfer» : la galère des Français de l'étranger dont les vaccins ne sont pas reconnus

Des milliers de Français sont concernés à l'échelle mondiale. Vaccinés dans leur pays de résidence avec les sérums russe ou chinois, pas homologués dans l'Union européenne, ils sont considérés comme non-vaccinés une fois en France. Aucune solution n'existe pour l'heure.



Les Français vaccinés à l'étranger, avec des vaccins qui ne sont pas autorisés en France, ne peuvent pas bénéficier du pass sanitaire. AFP/Alfredo Estrella

Par Aubin Laratte

Le 31 juillet 2021 à 15h01

Lien : <https://www.leparisien.fr/societe/on-leur-fait-vivre-un-enfer-la-galere-des-francais-de-letranger-dont-les-vaccins-ne-sont-pas-reconnus-31-07-2021-GP5XTW63KFAZFJ6U5EHUGAXIWM.php>

Thomas (le prénom a été modifié) aurait dû se rendre en septembre en France pour y installer sa fille qui vient y suivre des études de médecine, voir ses autres enfants installés dans l'Hexagone ainsi que sa petite fille, née pendant le confinement. Ce Français de 64 ans, expatrié à Maurice, a toutefois dû annuler ses plans. En cause ? Il a été vacciné, sur l'île, avec [le vaccin chinois Sinopharm](#). Non homologué dans l'Union européenne, le sérum ne lui donne donc pas droit au pass sanitaire. Ce « Français de l'étranger » n'est pas le seul dans son cas. Et les autorités n'offrent pour l'heure aucune solution... si ce n'est de faire des tests.

Sylvain, 33 ans, est arrivé en décembre dernier à Saint-Pétersbourg en Russie pour quelques années. « Ici, il y avait beaucoup moins de règles qu'en France, pas de confinement, pas de contrainte, donc il était important pour moi, pour me sentir en sécurité, d'être vacciné contre le Covid-19 », explique-t-il. Il se fait alors immuniser en février avec [Spoutnik V](#), le seul vaccin disponible en Russie. Sylvain doit venir en France en décembre pour la soutenance de sa thèse. Le pourra-t-il ? « En l'état, il faudrait que je subisse [une quarantaine de dix jours](#) et qu'ensuite je fasse des tests PCR tous les deux jours pour avoir un pass sanitaire valide », explique-t-il. Alors depuis plusieurs jours, le Français s'active. Il a contacté les agences médicales de santé d'Estonie et de Finlande, pas très loin de Saint-Pétersbourg, pour espérer s'y faire vacciner avec un vaccin homologué. Sans succès. Sylvain a aussi contacté Chypre, bien plus loin, mais où il ne serait pas tenu de suivre une quarantaine. Sans plus de succès.

L'Union européenne n'a autorisé la mise sur le marché que de quatre vaccins pour le moment : [Pfizer](#), Moderna, [AstraZeneca](#) et Johnson & Johnson. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en a autorisé bien plus, parmi lesquels [les vaccins chinois Sinopharm et Sinovac](#). Ces deux vaccins ont été envoyés par la Chine, en pleine opération diplomatique, [partout à travers le monde et notamment en Afrique](#). Pas encore reconnu par l'OMS, [le vaccin Spoutnik V](#) a été injecté à des millions de personnes, en Russie, mais aussi dans d'autres pays du monde, comme en Algérie, au Brésil, en Inde ou [même en Union européenne](#), en Hongrie. Résultat ? On trouve dans ces pays-là des habitants vaccinés contre le Covid-19, dont des Français qui lors de leur retour en France sont considérés comme... non-vaccinés.

Des milliers de Français concernés

« Dans certains pays d'Amérique latine, les enseignants ont été obligés de se faire vacciner, et il n'y avait que le vaccin chinois, rappelle le sénateur UDI des Français de l'étranger Olivier Cadic. Dans d'autres pays, selon les professions, la vaccination a été obligatoire et les Français se sont pliés aux règles... » Début mars, le ministère des Affaires étrangères [estimait à 86 % la part de Français de l'étranger pouvant se faire piquer](#) avec un vaccin reconnu par l'Union européenne. Le gouvernement lui-même encourageait les Français de l'étranger « à se faire vacciner au sein de leur pays de résidence ».

Difficile de dire combien de Français sont concernés à travers le globe. Sur le 1,6 million de Français inscrits sur les registres des Français à l'étranger (une inscription qui n'est pas obligatoire) en 2020, 50 000 vivaient au Maroc et 35 000 en Algérie, où l'on peut se faire vacciner avec les vaccins chinois. 27 000 vivent en Chine, où seul les vaccins chinois sont disponibles, et presque 5 000 habitent en Russie.

Un Français vacciné à l'étranger avec un vaccin non homologué en Union européenne n'a donc pas d'autre choix que, lorsqu'il est en France, pour les vacances par exemple, de faire des tests [s'il veut aller au musée, au théâtre ou au cinéma](#). Le 9 août, avec [l'élargissement du pass sanitaire](#), il devra aussi disposer d'un test négatif de moins de 48 heures s'il veut prendre le train, aller au bar ou au restaurant... En théorie, les Français de l'étranger ne devraient pas payer les tests Covid-19, mais « dans les faits, comme personne ne sait le faire, ils sont facturés », dénonce Olivier Cadic. « Les Français de l'étranger sont habitués à vivre entre deux pays, et on leur rend la vie plus compliquée qu'elle ne l'était avant, on leur fait vivre un enfer », déplore encore l'élu.

Une troisième dose comme solution ?

Le sénateur, appuyé par plusieurs de ses collègues, avait fait passer un amendement dans le projet de loi fixant le pass sanitaire pour homologuer d'office « tout vaccin reconnu par l'OMS », mais il a été rejeté du texte définitif. « C'est une ligne rouge absolue », avait jugé samedi devant le Sénat le ministre de la Santé, [Olivier Véran](#), arguant que, sans analyse par les agences de santé européenne et française, la France n'avait pas « les moyens d'être sûre » que les vaccins fonctionnaient. C'est une décision qu'ont pris certains pays comme la Croatie, l'Espagne, la Grèce...

Une autre solution, déjà évoquée par Olivier Véran samedi au Sénat, pourrait toutefois être décidée dans les prochains jours : contraindre les Français de l'étranger déjà vaccinés à se faire vacciner à nouveau, avec une seule dose d'un vaccin homologué, pour obtenir un pass sanitaire valide.

Contacté par Le Parisien, le ministère des Affaires étrangères n'a pas pu répondre à nos questions concernant la situation de ces Français de l'étranger. La Direction générale de la Santé (DGS) estime, de son côté, qu'il n'est « pas possible » d'obtenir un pass sanitaire avec un vaccin non homologué, « mais que cela reste possible avec des tests ou si on a eu le Covid-19 récemment ». Concernant l'hypothèse d'une troisième dose, on ne s'avance pas plus qu'Olivier Véran : « C'est en expertise. »

En vacances en France, Christophe, qui travaille au Maroc depuis quinze ans, voit, lui, enfin le bout du tunnel. Vacciné au Maroc avec Covishield, [la « version » indienne du vaccin AstraZeneca](#), il était jusqu'à peu dans le même cas. Mi-juillet, la France a toutefois reconnu le vaccin indien, permettant à ceux qui l'ont reçu d'avoir un pass sanitaire valide. Il n'a toujours pas pu en profiter : « Je me déplace en centre, on ne me dit qu'on ne peut rien faire pour moi, personne ne sait ce que je dois faire... En attendant, je ne vais pas au cinéma, c'est tout. »